



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1182/2024
Date de la séance du CE : 20 novembre 2024
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2024.GSI.1769
Classification : Non classifié

Modèle de soins intégrés avec pratique infirmière avancée en cabinet médical. Rapport en réponse à la motion 014-2020 Gerber (Schüpfen, Le Centre)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le rapport intitulé « Modèle de soins intégrés avec pratique infirmière avancée en cabinet médical » est approuvé.
2. Le Grand Conseil est invité à prendre connaissance du rapport conformément à l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC).

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Pièce jointe

- Modèle de soins intégrés avec pratique infirmière avancée en cabinet médical. Rapport en réponse à la motion 014-2020 Gerber (Schüpfen, Le Centre)